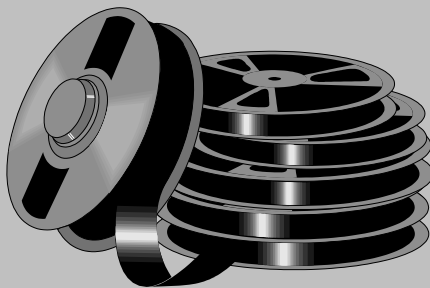


Commission de contrôle
cinématographique de l'Ontario

Rapport annuel 2005-2006



www.ofrb.gov.on.ca

Le 30 mai 2006

L'honorable Gerry Phillips
Ministre des Services gouvernementaux
Édifice Whitney
4^e étage, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto ON M7A 1W3

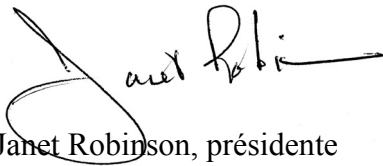
Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Le rapport dresse le bilan des fonctions et responsabilités de la Commission dans le cadre du mandat qui lui est attribué par la *Loi de 2005 sur le classement des films*, et expose les résultats d'exploitation pour l'exercice.

Mes 18 derniers mois à la présidence de la Commission ont été à la fois passionnants et remplis de défis. Je me réjouis à la perspective d'entreprendre de nouveaux défis, de promouvoir l'éducation du public et d'inspirer l'innovation.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Janet Robinson, présidente

Commission du contrôle cinématographique de l'Ontario

1075 Millwood Road, Toronto ON 4G 1X6

Téléphone : 416 314-3626

Télécopieur : 416 314-3632

Site Web : www.ofrb.gov.on.ca

Table des matières

Rapport de la présidente	3
---------------------------------------	----------

La Commission et ses activités

Notre mission	7
Notre organisme	7
Nos comités	8
Comment nous classons les films.....	8
Pourquoi classer les films	9
Notre collectivité	10
Refus d'approbation	11

Bilan financier et bilan des activités	12
---	-----------

La présidente et les membres de la Commission	14
--	-----------

Rapport de la présidente

L'exercice 2005-2006 a été marqué par de nombreux changements pour la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO ou la Commission). La *Loi de 2005 sur le classement des films*, qui a remplacé la *Loi sur les cinémas*, a été adoptée le 31 août 2005, et le règlement étendant les pouvoirs de la Commission est entré en vigueur à la même date. Les activités quotidiennes de la Commission ont été rationalisées et son programme de sensibilisation du public comprend désormais de nouvelles initiatives.

Loi de 2005 sur le classement des films

Points saillants de la *Loi de 2005 sur le classement des films* (la *Loi*) :

- La classification des films grand public est toujours confiée à la CCCO, le but étant de fournir aux consommateurs l'information qui leur permette de faire des choix éclairés quant au contenu des films et au groupe d'âge visé;
- La Commission doit toujours approuver les films à caractère sexuel pour adultes;
- Le classement des jeux vidéo établi par le Entertaining Software Rating Board est reconnu par la *Loi*;
- Un certain nombre de dispenses sont introduites relativement aux exigences en matière de classement et de permis.

Activités quotidiennes

En 2005-2006, la CCCO a classé 6 075 films, les séances de visionnement représentant un total de 817 007 minutes de projection. De plus, elle a classé 970 autres films sur dossier.

Au 31 mars 2006, la Commission avait 17 membres. Du fait de la taille réduite de l'organisme, le processus décisionnel est plus

cohérent, avec pour résultat une réduction des appels. La Commission doit continuer de maintenir une présence équilibrée de femmes et d'hommes dans son effectif, et s'assurer qu'il y ait aussi une bonne représentation de l'ensemble de la province. Sur décision de la présidente, et grâce à la nomination de 10 nouveaux membres, l'examen des films de 35 mm est maintenant confié à des comités de 3 membres, qui remplacent les comités de 2 membres précédemment en place, avec pour résultat une plus grande objectivité de l'évaluation. À l'occasion, des membres senior travaillent en comités d'une seule personne pour l'approbation de films pour adultes, tandis que les vidéos et les DVD continuent d'être examinés par des comités de 2 membres. Tous les membres reçoivent une formation relativement aux lignes directrices régissant la classification des films et au travail administratif consistant à préparer des rapports sommaires.

En 2005, la Commission a poursuivi la mise à jour de son *Member Reference Manual*, un document qu'il est facile de modifier pour prendre en compte les nouvelles politiques et procédures. Le document de référence *Classifying Mainstream Films*, qui définit les lignes directrices pour le classement a été adopté par 5 autres bureaux de classification provinciaux. Par suite du changement de régime législatif, la Commission a adopté de nouvelles lignes directrices pour les films pour adultes.

Les soirées publiques connaissent un grand succès auprès de la population. La Commission a créé un programme visant à inviter des écoles de cinéma locales à participer au classement d'un film grand public. Elle a organisé 23 projections publiques en soirée, qui ont attiré 393 participants.

La présidente de la Commission a participé à la Journée *Amenez vos enfants au travail*. Elle a présenté un exposé devant 85 élèves de 9^e année expliquant comment la Commission classe les films.

La Commission a également reçu plusieurs étudiants en études parajuridiques du Collège Humber dans le cadre de leurs cours sur l'arbitrage.

Objectifs de la présidente

Le premier objectif de la présidente de la CCCO est de renseigner les consommateurs de l'Ontario. Il importe que la Commission fournisse l'information qui leur permette de faire des choix éclairés en ce qui concerne les films, pour eux-mêmes, et surtout, pour leurs enfants.

En partie par suite de l'adoption de la nouvelle loi, la Commission a amélioré divers aspects de son site Web. Par ailleurs, elle a agrandi le site qui, aujourd'hui, renferme non seulement le classement des films et les indications complémentaires, mais aussi tous les éléments qu'a observés le comité au cours de l'examen.

Afin d'accroître la sensibilisation du public au système de classement de l'Ontario, la Commission a lancé un concours pour les écoles de cinéma, qui a été annoncé le 24 janvier 2006, à l'Université Ryerson. Dans le cadre de ce concours, les étudiants créeront sous forme d'un film d'une minute un communiqué d'intérêt public expliquant le système de classement ontarien et l'importance des indications complémentaires.

La Commission choisira 3 lauréats et leur film respectif sera projeté dans les salles de cinéma avant le film en vedette. Ces petits films seront présentés à tour de rôle tous les trois mois pendant une période de deux ans. Si cette promotion réussit, la Commission offrira les films Communiqués d'intérêt public à toutes les provinces et envisagera, par la suite, de former des partenariats pour faire de cette initiative un concours national régulier. La Commission devrait annoncer les gagnants du concours à l'Université Ryerson au cours du Festival International des Films de Toronto, en septembre. Ce projet remarquable contribuera à mettre en vedette les étudiants en cinéma et bénéficiera à tous les amateurs ontariens de cinéma.

La Commission a adopté une brochure produite par la province de la Nouvelle-Écosse, décrivant les classements des films et des jeux vidéo. En 2006-2007, elle fera la promotion de la brochure et de l'affiche s'y rattachant dans les salles de cinéma, puis étendra la promotion aux bibliothèques; elle envisage, par la suite, de faire

équipe avec le ministère de
l'Éducation pour l'introduire dans les classes de la 5^e à la 8^e année
dans le cadre de leur initiation au monde des médias.

À l'avenir, la Commission poursuivra les relations fructueuses
qu'elle entretient avec l'industrie du film et les autres commissions
cinématographiques du pays, s'attachera à améliorer le site Web, et
introduira de nouvelles idées et initiatives pour mieux sensibiliser
et servir la population de l'Ontario.

La Commission et ses activités

Notre mission

La CCCO reçoit son mandat du gouvernement de l'Ontario par l'entremise de la *Loi de 2005 sur le classement des films (la Loi)*. Organisme indépendant, la Commission rend compte au ministre des Services gouvernementaux

Sauf quelques rares exceptions, aucun film, vidéo ou DVD ne peut être distribué ou présenté en Ontario avant d'avoir été classé par la Commission.

Sous l'autorité de la *Loi*, la Commission examine et classe les films grand public et examine et approuve les films à caractère sexuel pour adultes destinés à la distribution et à la présentation publique. Le classement des films en Ontario – *Général*; *Surveillance parentale recommandée*; *14A*; *18A*; et *Réservé aux adultes* – sont définis au Règlement 452/05 pris en application de la *Loi*.

Notre organisme

La CCCO est un organisme dont l'activité est axée sur la communauté. Ses membres proviennent d'un peu partout en Ontario; ce sont des femmes et des hommes de tout âge, de tous horizons professionnels et culturels et de toute orientation sexuelle.

Sur la recommandation du ministre des Services gouvernementaux et du Conseil des ministres provincial, les membres sont nommés par décret par le lieutenant-gouverneur.

Les membres travaillent une journée de 7 heures, généralement quatre ou cinq fois par mois, recevant une indemnité journalière.

Nos comités

Il y a trois types de comités de visionnement, chacun étant supervisé par un membre senior. Chaque type de comité remplit un rôle différent :

Comité régulier :

Ce comité se compose d'un (1) à 3 membres. Les membres tentent de s'accorder sur le classement à donner, mais il arrive parfois que l'un d'eux s'oppose au classement attribué; ce membre peut alors demander l'intervention d'un comité supplémentaire.

Comité supplémentaire :

Quatre (4) autres membres de la Commission visionnent le film. Les résultats du comité régulier et du comité supplémentaire sont combinés, et la majorité l'emporte. Étant donné que ce processus est lancé par un membre, il ne coûte rien au distributeur.

Comité d'appel :

Ce comité est sollicité et payé par la personne qui a soumis le film et qui n'est pas d'accord avec la décision de la Commission. Il est composé de 3 à 5 membres qui n'ont pas encore vu le film. Sa décision quant au classement ou à l'approbation du film est finale, sous réserve de l'objection du directeur (responsable de l'application de la *Loi*) qui a le droit d'exiger un réexamen de la décision.

Quand un film dont on conteste le classement passe par les trois comités, jusqu'à 12 membres de la Commission l'ont visionné.

Comment nous classons les films

Les membres de la CCCO prennent en considération la nature générale et l'intégrité du film dans son ensemble, et le classifie en s'appuyant sur la *Loi* et les lignes directrices établies. Ces lignes directrices sont continuellement revues et mises à jour, ce qui permet à la Commission d'être objective tout en gardant une marge de manœuvre. De cette façon, elle peut non seulement préserver l'intégrité des normes qui ont cours dans la collectivité, mais également apprécier et prendre en compte les qualités artistiques de la production ou son importance sociale ou documentaire.

Pendant la projection du film, chaque membre du comité note avec soin tous les éléments qui contribueront à sa classification : niveau de langage, présence de nudité, de violence, activité sexuelle et impact psychologique du contenu. Après la projection, les membres du comité entament une discussion en consultant leurs notes et établissent le classement du film.

Chaque élément noté est évalué en fonction de son contenu, de son traitement et de l'effet cumulatif qu'il aura sur les spectateurs. Les membres évaluent le style, le ton, la durée, la fréquence et la quantité des détails visuels et verbaux. Le rapport entre ces éléments et le récit entre aussi en jeu dans la décision de la Commission.

En plus du classement d'un film, la Commission peut ajouter des indications complémentaires avertissant le public de la présence de *nudité*, de *langage grossier* ou de *violence brutale*. Ces avertissements, tout comme le classement, doivent figurer sur toute publicité pour aider le public à exercer son choix en toute connaissance de cause.

Pourquoi classer les films

Un bureau de classification des films aide les consommateurs à faire des choix informés au sujet des films qu'ils regardent. Partout dans les pays développés, les amateurs de cinéma veulent être renseignés, autrement que par l'industrie cinématographique, sur le groupe d'âge auquel s'adresse un film (son classement) et sur son contenu (indications complémentaires, telles que *langage grossier*, *violence*, *nudité*, etc.) Cette information aide les gens à déterminer si un film leur convient ou est approprié pour leurs enfants.

La majorité des pays développés, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Norvège, le Danemark et la Suède, ont un bureau de classification des films.

L'activité principale de la CCCO consiste à classer les œuvres. La Commission représente une précieuse source d'information sur les films et les vidéos, apte à aider les spectateurs à choisir les films en connaissance de cause.

Notre collectivité

Les normes qui prévalent au sein de la collectivité sont toujours prises en considération lorsque la CCCO révisé ses lignes directrices. La Commission dispose de plusieurs outils pour évaluer les besoins des collectivités qu'elle dessert.

La CCCO est structurée de façon à pouvoir résoudre les problèmes que peut soulever la collectivité en termes de normes. Ses membres sont des gens ordinaires, qui viennent d'un peu partout dans la province et qui travaillent à temps partiel pour la Commission. Ils appartiennent à tous les groupes d'âge, proviennent de divers horizons ethniques et professionnels et ont des orientations sexuelles différentes. La Commission compte presque autant d'hommes que de femmes et, depuis la fin de mars 2006, les comités d'examen se composent autant que possible de femmes et d'hommes.

La Commission se réunit au complet au moins deux fois par an pour discuter des modifications à apporter aux politiques, aux procédures et aux lignes directrices. Les modifications sont débattues et sont soumises au vote avant d'entrer en vigueur. À l'une de ces réunions, la Commission a accueilli deux conférenciers de l'extérieur ainsi qu'un groupe de personnes préoccupées par l'usage du tabac et un représentant du Service de police de Toronto venu faire une présentation sur le thème de la pédophilie.

La Commission réévalue sa perception des normes communautaires lors de projections qui ont lieu deux fois par mois, en soirée, et qui réunissent le comité d'examen officiel et des membres du grand public. Les opinions du public sur la classification à donner sont ensuite comparées avec la décision du comité.

La Commission reçoit aussi des commentaires de la part des médias, de groupes d'intérêt et du grand public par lettre, par téléphone, par télécopieur, par courriel ou dans son site Web.

Sa responsabilité est de comprendre et de refléter les normes qui prévalent dans les collectivités de l'Ontario.

Refus d'approbation Suite à la décision d'avril 2004 dans l'affaire mettant en cause la librairie Glad Day Bookstore Inc. (décision qui déclarait que le mécanisme d'approbation de l'ancienne *Loi sur les cinémas* était inconstitutionnelle), le pouvoir de la Commission de refuser d'approuver des films a été limité aux seuls films qui ont pour sujet principal la représentation explicite d'activités sexuelles. Le tribunal a ordonné la séparation du processus de classement et du processus d'approbation. La *Loi de 2005 sur le classement des films* a modernisé le mécanisme législatif pour mieux refléter l'évolution technologique, légale et celle du marché.

Le pouvoir de la Commission de refuser l'approbation est subordonné aux normes établies en matière d'obscénité criminelle. Elle revoit régulièrement ses lignes directrices sur les films à caractère sexuel pour adultes pour s'assurer qu'elle travaille en conformité, dans le cadre de son mandat en tant qu'organisme de réglementation, avec l'Agence des services frontaliers du Canada et le Code criminel du Canada. La Commission n'intervient aucunement dans les activités visant à déterminer l'obscénité ou la pédophilie. Ces fonctions relèvent de la police et sont de ressort fédéral.

Bilan financier et bilan des activités 2005-2006

Bilan financier 2005-2006

Revenu	Classement des films et vidéos *	3 308 178 \$
	Revenu total	3 308 178 \$
Dépenses	Indemnités quotidiennes	254 600 \$
	Dépenses directes de fonctionnement	90 200 \$
	Dépenses administratives et générales	389 376 \$
	Dépenses totales **	734 176 \$

* Pour la classification des films, des vidéos et des DVD, les distributeurs paient 4,20 \$ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais ou le français, les frais sont fixes, au montant de 78,75 \$ par film. Le classement des films grand public entièrement produits au Canada est gratuit. Des frais sont aussi exigés pour le classement des bandes-annonces, et pour certains films classés sur dossier.

** Note : Ne sont pas inclus dans ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

Classement Films grand public visionnés (toutes langues)

	2005/2006	2004/2005	2003/2004
Général	25,25 %	23,96 %	21,82 %
Surveillance parentale	35,06 %	32,16 %	30,55 %
14A	29,80 %	32,04 %	30,89 %
18A	7,39 %	8,20 %	12,42 %
Réservé aux adultes	2,50 %	3,63 %	4,32 %

Bilan financier et bilan des activités

	2005/2006	2004/2005	2003/2004
Bilan financier			
• Revenu *	3 308 178 \$	2 735 930 \$	2 876 500 \$
• Dépenses **	734 176 \$	735 873 \$	757 700 \$
Bilan des activités			
Films visionnés (nombre)			
• Grand public (Anglais et français)	3 305	2 200	1 908
• Grand public (Autres langues) ...	252	166	177
• À caractère sexuel pour adultes	2 061	1 817	2 223
• Bandes annonces de films grand public	457	527	492
Total – films visionnés	6 075	4 710	4 800
Minutes de projection			
• Grand public (Anglais et français)	547 935	266 448	199 256
• Grand public (Autres langues) ...	29 334	19 692	20 463
• À caractère sexuel pour adultes	238 839	194 810	232 059
• Bandes annonces de films grand public	899	1 237	1 224
Total – minutes de projection	817 007	482 187	453 002
Films classifiés sans visionnement			
• Grand public (Classés sur dossier)	970	561	382
Appels / Décisions de non-approbation			
• Appels – décision modifiée	7	15	16
• Appels – décision maintenue	3	2	11
• Décisions de non approbation	14	9	30
Comités de visionnement			
• Nombre de comités	480	409	431
• Minutes moyennes par comité	1 702	1 178	745
Délais de service			
• Film 35mm (norme <=1-2 jours)	1,2	1,0	1,2
• Vidéo/ DVD (grand public) (norme <=10 jours)	9,2	7,6	6,1
• Vidéo/ DVD (Adultes) (norme <=10 jours)	10,2	7,5	6,7
Projections publiques			
• Nombre de projections	23	28	24
• Nombre de participants	393	525	450

* Pour la classification des films, vidéos et DVD les distributeurs paient 4,20 \$ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais ou le français : frais fixes de 78,75 \$ par film. Le classement des films grand public entièrement produits au Canada est gratuit. Des frais sont aussi exigés pour le classement des bandes-annonces et pour certains films classés sur dossier.

** Note : Sont exclus de ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

Présidente

Janet Robinson

Janet Robinson est infirmière autorisée. Elle a travaillé pendant 24 ans dans une clinique d'obstétrique et de gynécologie. Elle a fondé une société de consultants qui offrait des visites à domicile aux nouveaux parents.

M^{me} Robinson a, pendant plusieurs années, travaillé à temps partiel en qualité d'infirmière d'entreprise au Toronto Star, à Ontario Power Generation et à l'hôtel Royal York.

Janet est très active au sein de la collectivité où elle vit avec son conjoint. Le couple a deux enfants, maintenant adultes, et deux petits-enfants. Lorsque son emploi du temps le permet, elle s'adonne à ses loisirs favoris, la lecture et le golf, et consacre aussi du temps à ses amis et à sa famille.

Membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Membre	Municipalité	Première nomination (en poste actuellement)	Expiration du mandat
Aris Babikian	Toronto	7 décembre 2005	7 décembre 2008
Tina Bragagnolo	Ajax	28 mai 2003	28 mai 2009
Pat Brown	Brantford	15 juillet 2005	15 juillet 2008
Jamil Chahbar	London	13 juin 2003	12 mai 2006 (A démissionné)
Tony Cosentino	London	5 juillet 2004	5 juillet 2009
Kuldip Deepak	Mississauga	25 août 2004	25 août 2006
Ken Dixon	London	25 juin 2003	25 juin 2006
Jason Doucet	Toronto	5 juillet 2004	5 juillet 2006

Membre	Municipalité	Première nomination (en poste actuellement)	Expiration du mandat
Janet Fine	Toronto	7 décembre 2005	7 décembre 2008
Angela Huynh-Chew	Fort Erie	28 mai 2003	29 septembre 2005 (A démissionné)
Lorelei Kidd	Toronto	24 avril 2003	24 avril 2008
Sheldon Laporte	Toronto	5 juillet 2004	5 juillet 2006
Peter Luchowski	Richmond Hill	28 mai 2003	28 mai 2006
Ron Maloughney	Burlington	22 juin 2005	22 juin 2008
Sue Rainville	Toronto	1 ^{er} juin 2005	1 ^{er} juin 2008
Janet Robinson	Toronto	13 octobre 2004	15 juin 2008
Marlene Sklar	Thornhill	4 juillet 2001	4 juillet 2006
Shauna Stein	Toronto	22 novembre 2002	22 novembre 2006
John Thompson	Toronto	20 juin 2003	20 juin 2006
Trudie Villeneuve	Toronto	5 janvier 2005	5 janvier 2008